



Centre de loisirs « Les Moutig' » (3/5 ans) Règlement intérieur 2011/2012

L'accueil de Loisirs est un service géré par la municipalité de LOCRONAN. Il est agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- Lors de l'inscription de l'enfant, il sera demandé aux parents de remplir une fiche de renseignements (informations médicales, autorisations...), de fournir un **certificat médical** (vaccinations + non contre-indication aux pratiques sportives) ainsi qu'une **attestation d'assurance** « responsabilité civile ».
- Le Centre de Loisirs est installé dans l'« Espace *Ti Lokorn*, rue du four à Locronan.
- Sont admis les enfants de 3 (ou 2 ans, s'il est scolarisé) à 5 ans.
- Le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis simultanément est fixé à 16. Les enfants dont les parents auront réservé seront prioritaires.
- **Encadrement** : L'équipe d'animation est composée d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans conformément aux normes d'encadrement. Elle comprend :
 - une directrice
 - une animatrice, titulaire BAFA
 - une stagiaire BAFA
 - le Centre peut également faire appel à des intervenants extérieurs sur des projets précis.
- **Horaires** : Le Centre est ouvert du lundi au vendredi en période de vacances et chaque mercredi de l'année scolaire de **9h à 17h30**.
- **Une garderie** est proposée le matin, de **7h30 à 9h** et le soir, de **17h30 à 18h30**
- L'enfant fréquentant le Centre à la **demie journée** pourra être récupéré dès **11h30** et sera accueilli à partir de **13h30**, l'après-midi. S'il dort l'après-midi, il est souhaitable qu'il arrive au Centre à **12h30**.

Dans un souci de bon fonctionnement et par respect pour l'équipe d'animation, il est demandé aux usagers de **respecter scrupuleusement ces horaires**.

- La responsabilité du Maire n'est engagée que durant les heures de présence de l'enfant au sein du Centre.

- Pour des raisons de sécurité, il est indispensable que les parents communiquent aux encadrants l'heure de départ de l'enfant, ainsi que **le nom de la personne chargée de le récupérer**.
- Il sera demandé aux parents de fournir une tenue de rechange, ainsi qu'un doudou (si besoin) pour la sieste. L'équipe d'animation tiendra compte des habitudes comportementales et affectives de l'enfant, qui lui auront été communiquées lors de l'accueil.
- **L'intrusion d'objets** à caractère dangereux est interdite. De plus, le Centre ne sera en aucun cas responsable de la perte ou de la dégradation d'un objet personnel apporté par l'enfant. Seul le doudou fera l'objet d'un soin tout particulier...
- **Tarifs** : Les tarifs sont établis sur la base des revenus des familles. Lors de l'inscription, il vous sera demandé une attestation de quotient familial. Le tarif le plus haut sera appliqué, le cas échéant. Les règlements s'effectueront **auprès de la Trésorerie Publique** de Châteaulin et pourront être réalisés par prélèvement automatique (demander le formulaire au centre de loisirs).
- Toute réservation **non annulée 48h à l'avance** sera due, sauf sur présentation d'un avis médical.

!-----

Coupon à remettre à la directrice

Je soussigné....., responsable de
l'enfant..... déclare avoir pris connaissance et
adhérer au présent règlement.

Fait à, le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :